

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 juin 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 15 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session extraordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 8 juin 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	21	6	27	27	1

Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DELEFOSSE Laurent, DUMONT ST PRIEST Hubert, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle.

Membres suppléants ayant voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : COLIN Juliana à LEVET Elise, COUPET Georges à BESNIER Michèle, ECHASSERIAU Vincent à CHADELAUD Michel, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, SIMON Philippe à BRUN Patrick, SUDRON Frédéric à LEBLANC Christian.

Membres excusés : BERTRAND Sylvaine, BOSDEVIGIE Jean Pierre, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, POURCHET Pierre, THEYS Michel.

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

FINANCES

Délibération n° 34-2023 : Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – TEOM 2023

Madame La Présidente indique que lors du Conseil Communautaire du 6 avril 2023 le point inscrit à l'ordre du jour portant sur le vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – TEOM 2023 doit être repris et soumis au vote.

Madame La Présidente rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Communautaire de voter le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Pour mémoire, en 2022, le taux de TEOM est à 11.8%.

Le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères serait pour 2023 s'établirait comme suit :

BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS 2023
6 715 634	11,80 %	792 445 €

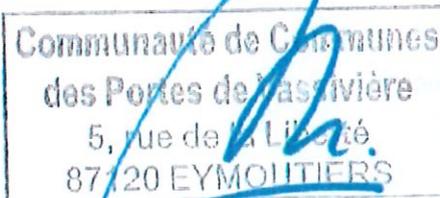
A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide, après en avoir délibéré, de

- **CONSERVER** le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 2022 soit à hauteur de 11,80%, soit un produit attendu pour 2023 de 792 445 €.
- **DIRE** que cette délibération annule et remplace celle du 06 avril 2023.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 16 juin 2023

La Présidente,
Mélanie PLAZANET



La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Acte rendu exécutoire le : **6 JUIN 2023**
Publié le : **16 JUIN 2023**